

# 5 ANS

Le Bureau national d'enregistrement des déclarations contre la traite des êtres humains et l'exploitation – Faits et chiffres \*

\* Évaluation du 18.10.2015 au 30.09.2020



## Accès au Bureau national d'enregistrement des déclarations



**46%**

téléphone direct ou ligne d'assistance téléphonique



**32%**

formulaire en ligne



**19%**

e-mail à ACT212



**3%**

par vive voix

# 42%

des 392 personnes déclarantes souhaitent rester anonymes vis-à-vis de tiers.

## Les déclarants sont souvent

**26%**



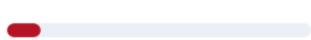
travailleurs / travailleuses sociaux (incl. de proximité)

**26%**



particuliers et observatrices / observateurs

**11%**



personnes directement concernées

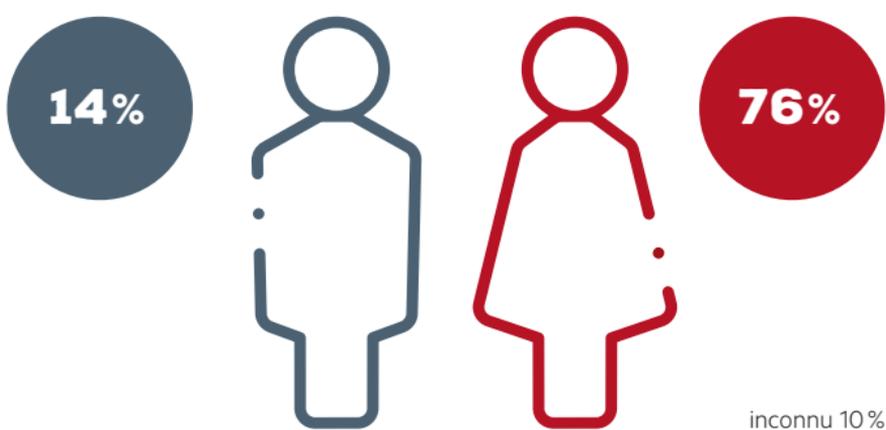
**11%**



proches ou connaissances de la personne concernée

Les autres personnes déclarantes sont p. ex. des voisins ou des personnes travaillant dans les domaines de la médecine, de la psychiatrie et de l'enseignement.

## Sexe des personnes concernées



Les personnes concernées par les déclarations proviennent souvent des pays d'origine suivants



Secteurs dans lesquels l'exploitation a souvent lieu selon les déclarations reçues



commerce du sexe\*



services dans le secteur de la beauté



construction



gastronomie



« mendicité »

\*Établissements, logements privés ou dans la rue

Formes d'exploitation fréquemment signalés

# EXPLOITATION SEXUELLE

EXPLOITATION DU TRAVAIL

EXPLOITATION SELON LA MÉTHODE DU LOVERBOY (CAS SUISSES)

Formes d'exploitation qui sont rapporté moins souvent: mendicité organisée, violence domestique, pédophilie, abus sexuel ou rituel.